



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE CHOLET

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE en application de l'article R.122.1 et suivant du code de l'environnement

La demande présentée par Monsieur le Président de la S.A.S. GEODIS DUSOLIER CALBERSON, en vue de procéder à l'extension d'une plate-forme logistique, située ZAC du Cormier – square Jean Bertin à CHOLET a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de M. le Préfet de Région, autorité environnementale compétente, qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre cet avis.

Le dossier ayant été reçu le 17 décembre 2009 et l'avis n'ayant pas été émis avant le 17 février 2010, il est réputé favorable.

Cet avis est rendu public par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du code de l'environnement.

Une enquête publique d'un mois se déroulera à la mairie de CHOLET du mardi 15 juin 2010 au vendredi 16 juillet 2010.

ANGERS, le 11 mai 2010

Pour le préfet et par délégation
le chef de bureau

Marie-Cécile LEPRETRE